

Note de Présentation

Budgets Primitifs 2022

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget.

Aperçu de l'environnement macro-économique

Extraits publiés du « Débat d'Orientation Budgétaire 2022 » publié par la Caisse d'Epargne en Janvier 2022 et des sites internet : AMF, les échos, le monde, FMI et INSEE

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au 1T2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Suite aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (santé, transport, restauration, etc...).

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après – 2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,5 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022 et 3,2 % en 2023 selon le FMI.

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats Unis. Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. La croissance de la zone euro ayant rebondi en 2021 à + 5,2 % après la chute de – 6,5 % en 2020 devrait se ralentir en 2022 à environ 4,3 %.

Dans le cadre du programme d'aides exceptionnelles de l'Union Européenne NextGénération EU pour aider les Etats membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, (dotation de 750 milliards € de prêts et subventions) d'ici 2026, la France a bénéficié d'un budget de 70,3 milliards dont 39,4 milliard de prêts. Parmi les réformes et investissements prévus, 18 mds € seront destinés aux objectifs écologiques et 8,3 Mds € à la transition digitale.

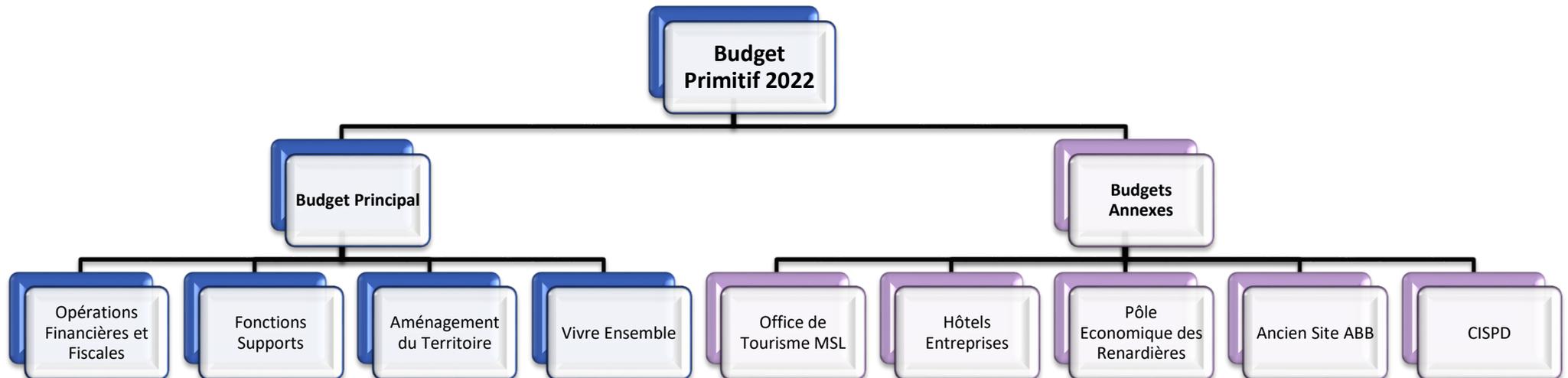
La viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique.

Pour l'année 2022, le Budget de Moret Seine et Loing s'élève à 41 015 508,94 € et se décompose comme suit :

⇒ Section d'investissement dont RAR 2021 : 8 715 528 €

⇒ Section de fonctionnement : 29 400 277 €

⇒ Budgets Annexes (fonctionnement et investissement) : 2 899 703,94 €



SYNTHESE DES BUDGETS

Détail du Budget Principal	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Financières, Fiscales et Syndicats (SDIS – OM)	14 810 676 €	26 074 043 €	4 560 366,48 €	6 696 524,58 €
Fonctions supports	2 455 947 €	253 342 €	103 000,00 €	0,00 €
Aménagement du territoire	4 538 827 €	995 924 €	2 305 212,77 €	986 703,00 €
Vivre ensemble	7 594 827 €	2 076 968 €	1 113 310,00 €	136 883,00 €
RAR 2021	0 €	0 €	633 638,75 €	895 417,42 €
Total Budget Principal	29 400 277 €	29 400 277 €	8 715 528,00 €	8 715 528,00 €

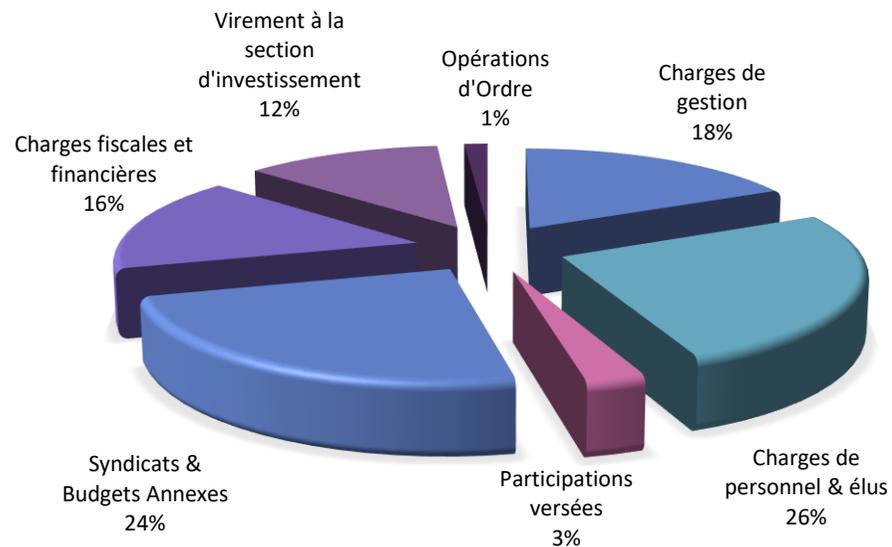
Détail des Budgets Annexes	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Office de Tourisme Moret Seine et Loing	418 375 €	418 375 €	20 500,00 €	20 500,00 €
Hôtels Entreprises	449 050 €	449 050 €	282 399,00 €	282 399,00 €
Pôle Economique des Renardières	620 346 €	620 346 €	1 054 315,00 €	1 054 315,00 €
Ancien Site ABB	45 000 €	45 000 €	7 198,94 €	7 198,94 €
CISPD	2 520 €	2 520 €	0,00 €	0,00 €
Total Budgets Annexes	1 535 291 €	1 535 291 €	1 364 412,94 €	1 364 412,94 €

BUDGET GLOBAL	30 935 568,00 €	10 079 940,94 €
----------------------	------------------------	------------------------

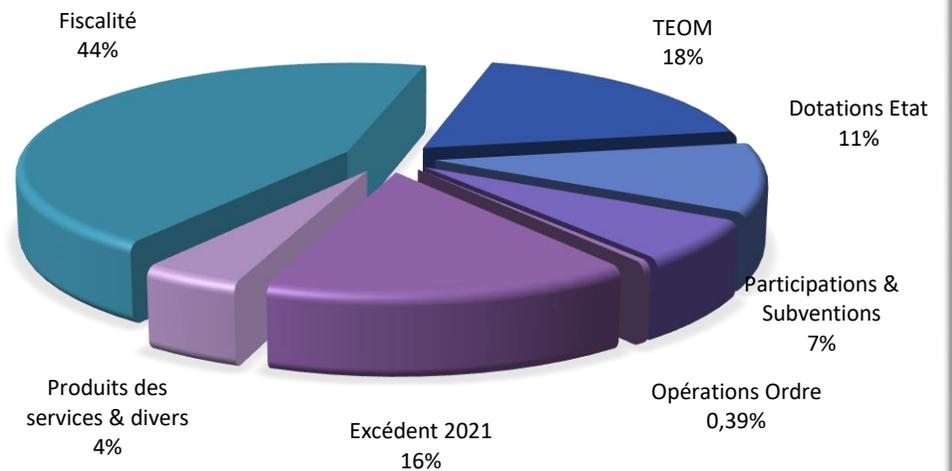
I. BUDGET PRINCIPAL MORET SEINE ET LOING

1. Section de Fonctionnement

Section de Fonctionnement - Dépenses 2022



Section de Fonctionnement - Recettes 2022



Dépenses de Fonctionnement : 29 400 277 €

Elles se décomposent en sept rubriques principales :

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 4 620 055 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement des services (petite enfance, jeunesse, sports, centres sociaux, culture, aménagement du territoire, développement économique, fonctions supports, etc...) ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 7 549 765 €
→ Ce chapitre est notamment impacté par l'augmentation mécanique des salaires, SMIC et effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancement d'échelon) ;
Effectif de la collectivité au 1^{er} Janvier 2022 se répartissant comme suit :
 - agents fonctionnaires : 98
 - agents sous contrat (droit public), hors élus et vacataires : 54
- Atténuation de produits – Chapitre 014 : 4 356 312 €
→ Ce chapitre retrace l'ensemble des opérations fiscales avec les communes membres (Attributions de compensation) et les prélèvements effectués par l'Etat au titre du FPIC et du FNGIR ;
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 8 202 381 €
→ Ce chapitre constate l'ensemble des participations versées aux organismes auxquels adhère la collectivité pour l'exercice d'une compétence transférée (Ordures Ménagères, Gestion des Cours d'Eau – GEMAPI, SDIS Service Incendie, Transports, Seine et Marne Numérique, Seine et Marne Environnement, SIVOM de Lorrez le Bocage, Collège de la Région de Nemours, SMEP, etc...) ;
Ainsi que les subventions versées aux associations et autres charges de gestion ;
→ Les virements vers les budgets annexes– Office de Tourisme Moret Seine et Loing, Pôle Economique des Renardières et Ancien Site ABB ;
- Charges financières – Chapitre 66 : 358 000 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 1^{er} Janvier 2022 : 2,69 %) ainsi que les frais financiers de la ligne de trésorerie ;
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 124 600 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs ;

- Dotations provisions semi-budgétaires – Chapitre 68 : 2 000 €
→ Ce chapitre constate les provisions lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

- Dépenses imprévues – Chapitre 022 : 273 428 €
→ Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, les postes budgétaires où les dépenses peuvent varier très fortement (énergie notamment) ou la prise en compte de mesures réglementaires décidées en cours d'année ;

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- Opérations d'ordre de transfert entre sections
→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée, pour les collectivités, celui-ci est linéaire et ne fait pas application du prorata temporis – Pour l'année 2022 : 411 550 € ;
→ Le virement vers la section d'investissement pour 3 502 186 € permet de financer les opérations d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt ;
Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

Recettes de Fonctionnement : 29 400 277 €

Les recettes de fonctionnement sont composées des postes suivants :

- Fiscalité – Chapitre 73 : 18 335 083 €
 - Impôts économiques :
 - Cotisation Foncière des Entreprises – CFE – Taux fixé à 26,29 % : 2 540 024 €
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE – Taux national : 1 321 290 €
 - Imposition sur les Entreprises de Réseaux – IFR – Taux national : 1 323 396 €
 - Taxe sur les surfaces commerciales – TASCOT : 235 934 € (dont 138 629 € prélevé par l'Etat sur la Dotation de Compensation)
 - Impôts ménages :
 - Taxe habitation sur les résidences secondaires : 451 868 €
 - Taxe sur le foncier bâti – Taux fixé à 3,60 % : 1 729 728 €
 - Taxe sur le foncier non bâti – Taux fixé à 2,25 % : 23 670 €
 - Taxe additionnelle au foncier non bâti – Taux national : 90 894 €
 - Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères – Taux différents en fonction des syndicats auxquels adhèrent la CCMSL pour gérer la compétence : 5 346 000 € ;
 - Fraction de TVA pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : 4 883 501 €
 - Attributions de compensation : 243 178 € ;
 - GEMAPI : 139 400 € ;
 - Redevance des mines et taxe de séjour collectée : 6 200 € ;
- Dotations et participations – Chapitre 74 : 5 036 676 €
 - Ce chapitre est composé :
 - des Dotations de l'Etat (DGF d'Intercommunalité et Compensation SPPS) impactées par la contribution au redressement des finances publiques prélevée par l'Etat (estimation 1,2 M€ pour 2021) ;
 - des subventions des partenaires financiers : Etat, Région IDF, Département 77, CAF, FEADER, DRIEAT, Agence de l'Eau, CNAV,... ;
 - Allocations de compensation : les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la Loi sont compensées par l'Etat ;

- Les autres produits réels – Chapitres 70, 75, 76,77 et 013 : 1 275 280,53 €
 - Ce chapitre constate :
 - les produits générés par les services de la petite enfance, des piscines, de la jeunesse, du sport, des centres sociaux et des haltes fluviales ;
 - la participation du budget annexe Office de Tourisme Moret Seine et Loing ;
 - la participation des budgets annexes ;
 - les atténuations de charges : remboursement des rémunérations des agents en maladie par la CPAM et l'assurance statutaire ;
 - autres produits divers : remboursement par les assurances pour les dommages aux biens ;

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 116 000 €
 - Travaux en régie : constatation des opérations d'investissement réalisées par le personnel communautaire ;
 - Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat Mixte Numérique pour la Montée en débit et la Fibre optique (décret 2015-184 de 29 Décembre 2015) ;

- L'excédent de fonctionnement 2021 : 4 637 237,47 €

Récapitulatif de la section de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Crédits 2021	BP 2022
Charges à caractère général	3 826 330 €	4 620 055 €
Charges de personnel	7 048 540 €	7 549 765 €
Contribution aux syndicats	6 018 250 €	6 609 350 €
Autres charges de gestion courante	1 640 547 €	1 593 031 €
Charges fiscales	4 327 812 €	4 356 312 €
Charges financières	358 000 €	358 000 €
Charges exceptionnelles	17 910 €	124 600 €
Dotations aux provisions	6 000 €	2 000 €
Dépenses imprévues	1 082 €	273 428 €
DEPENSES REELLES	23 244 471 €	25 486 541 €
DEPENSES ORDRE	7 056 450 €	3 913 736 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 300 921 €	29 400 277 €

Recettes de Fonctionnement	Crédits 2021	BP 2022
Produit des services	833 760 €	1 096 286 €
Impôts et taxes	17 380 488 €	18 335 083 €
Dotations	1 247 600 €	1 255 480 €
Subventions et autres dotations	3 757 600 €	3 781 196 €
Recettes diverses	172 020 €	178 995 €
RECETTES REELLES	23 391 468 €	24 647 040 €
RECETTES ORDRE	1 336 250 €	116 000 €
Excédent N – 1 reporté	5 573 203 €	4 637 237 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 300 921 €	29 400 277 €

	Crédits 2021	BP 2022
Dépenses réelles	23 244 471 €	25 486 541 €
Recettes réelles - hors cession	23 391 468 €	24 647 040 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	504 997 €	-481 501 €
Epargne Brute (CAF Brute)	146 997 €	-839 501 €
Remboursement du capital	1 260 000 €	1 200 000 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 1 113 003 €	- 2 039 501 €

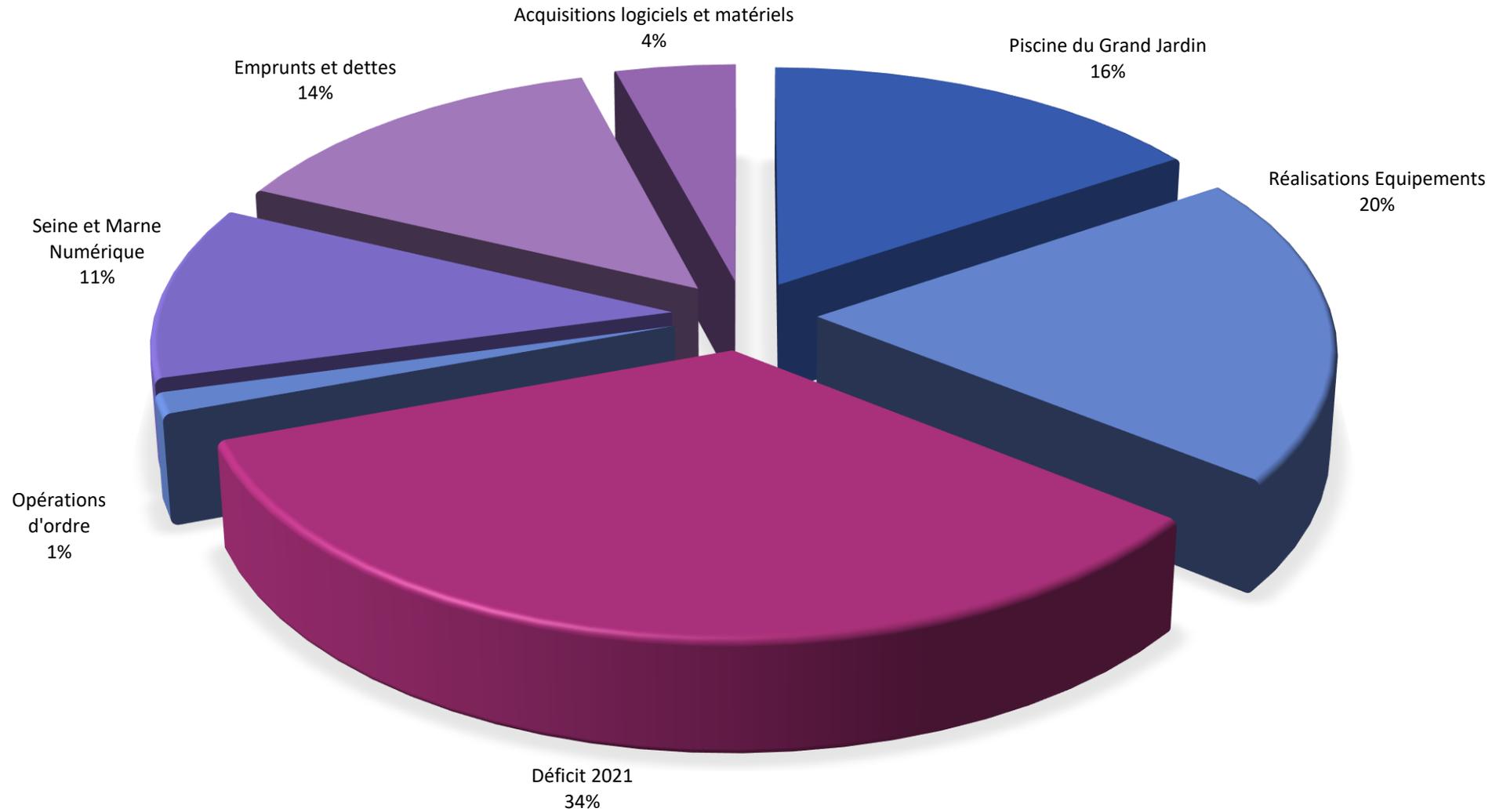
	Crédits 2021	BP 2022
Encours de dette au 31 Décembre	13 394 373 €	12 229 733 €
Capacité de désendettement en année	91,12	-14,57

	CA 2021
Encours de dette au 31 Décembre	13 394 372 €
Capacité de désendettement en année	6,58

Informations financières - Ratios	Crédits 2021	BP 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	584,46 €	638,04 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	588,15 €	617,02 €
Dépenses d'équipement brut (dont RAR) / population	173,34 €	104,07 €
Encours de dette au 31 Décembre / population	336,79 €	306,16 €
DGF / population	31,37 €	31,43 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,32 %	29,62 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	104,76 %	108,27 %
Dépenses d'équipement brut (dont RAR) / recettes réelles de fonctionnement	29,47 %	16,87 %
Encours de la dette au 31 Décembre / recettes réelles de fonctionnement	57,26 %	49,62 %

2. Section d'Investissement

Section Investissement - Dépenses 2022



Dépenses d'Investissement : 8 081 889,25 € + RAR 2021 : 633 638,75 €

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 : 2 505 750,77 € + RAR 2021 : 633 638,75 €

→ Ce chapitre regroupe des opérations structurantes :

- la réhabilitation de la piscine du Grand Jardin – Solde de l'opération → Financement par l'Etat, la Région IDF, le Département 77 et le CNDS ainsi que l'indemnité d'assurance suite à la crue de 2016 ;
- l'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage → Financement par l'Etat et la CAF 77 ;
- l'installation de bornes distributrice d'eau et d'électricité à la Halte Fluviale à Moret → Financement par l'Etat ;
- le Renouvellement du système de chauffage des locaux du Site Prugnat → Financement par l'Etat Rénovation énergétique ;
- provision Maîtrise d'œuvre pour le démarrage de l'opération de requalification de la piscine des Collinettes

Et les programmes récurrents de remise en état ou de renouvellement du patrimoine et des équipements ;

- Subventions d'Equipement versées – Chapitre 204 : 1 017 732 €

→ Fonds de concours de 10 000 € attribué à chaque commune membre pour des opérations d'investissement – Solde du dispositif de 2019 ;

→ Déploiement de la fibre optique par Seine et Marne Numérique – Opération globale de 14 Millions sur le territoire entre 2017 et 2023 – Financement global de MSL fixé à 2,717 Millions d'Euros ;

- Emprunts – Chapitre 16 : 1 202 040 €

→ Remboursement des dépôts de garantie reçus ;

→ Remboursement de la dette en capital ;

Le montant de la dette du budget principal s'élève à 13 394 373 € au 1^{er} Janvier 2022

Le taux d'endettement 2022 (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 54,35 %

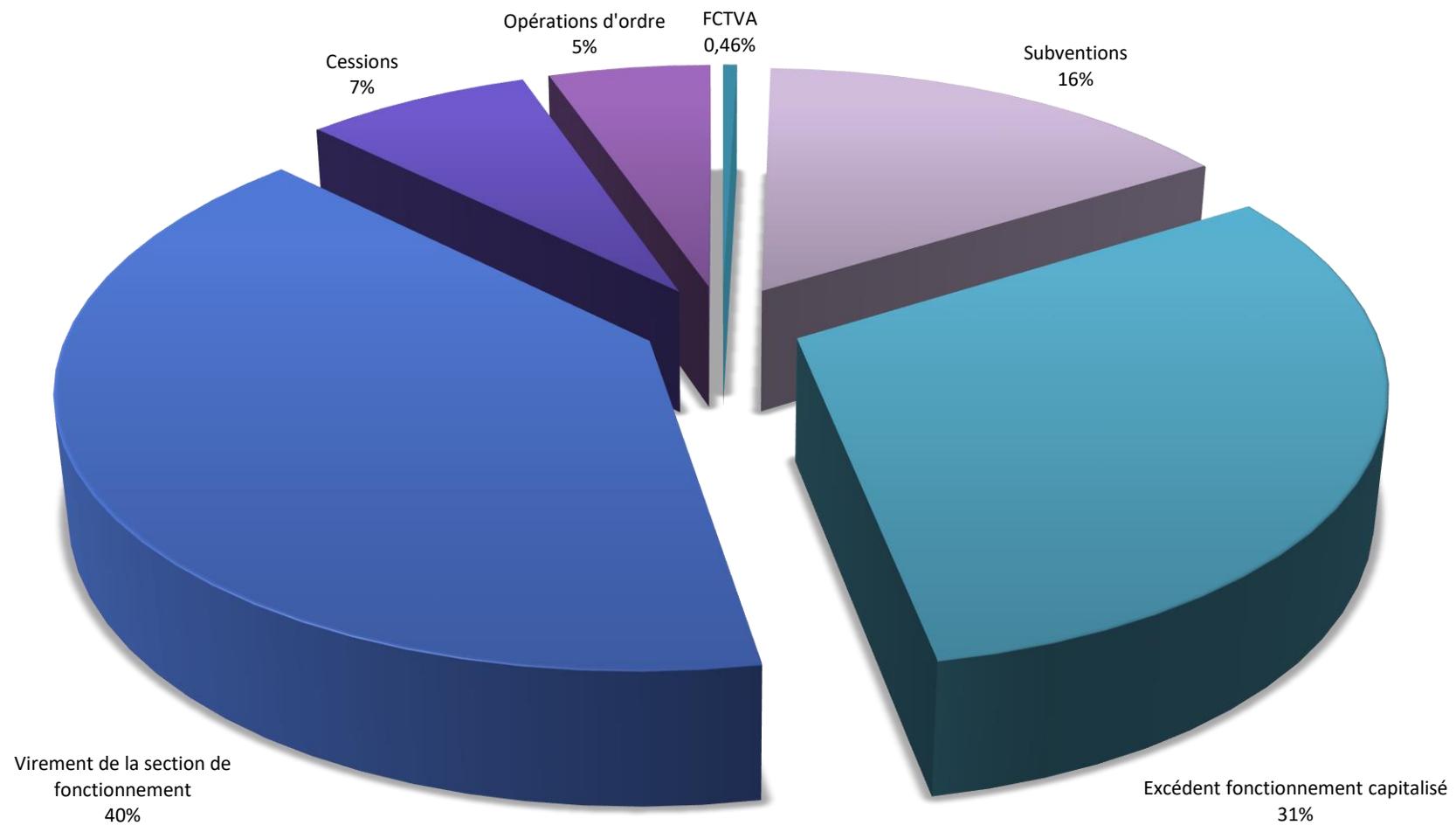
Taux d'endettement = nombre d'année que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources propres, soit moins d'1 an pour MSL

- Dépenses imprévues – Chapitre 020 : 285 800 €
→ Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, une dépense pour faire face à un impératif non identifié lors de l'élaboration du budget

- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 116 000 €
→ Travaux en régie : constatation des opérations d'investissement réalisées par le personnel communautaire ;
→ Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées au Syndicat Mixte Numérique pour la Montée en débit et la Fibre optique (décret 2015-184 de 29 Décembre 2015) ;

- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 2 954 466,48 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

Section Investissement - Recettes 2022



Recettes d'Investissement : 7 820 110,58 € + RAR 2021 : 895 417,42 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent en cinq catégories :

- Subventions – Chapitre 13 : 475 973 € + RAR 2021 : 895 417,42 €
→ Participations financières de différents partenaires : Etat, Région IDF, Département 77, CNDS, Syndicat des Transports IDF et CAF ;
- Emprunts – Chapitre 16 : 0 €
→ Pas d'enveloppe au budget prévisionnel pour 2022 ;
- Subventions d'équipements versées – Chapitre 204 : 1 208 €
→ Restitution de la participation au fonds de résilience non attribuée par la Région IDF aux entreprises impactées par la crise sanitaire.
- Immobilisations en cours – Chapitre 23 : 2 800 €
→ Les crédits inscrits permettent de constater les avances accordées aux titulaires de marchés publics, conformément à l'article L. 2191-2 du Code de la Commande Publique ;
- FCTVA – Chapitre 10 : 40 000,77 €
→ Récupération du FCTVA sur l'exercice en cours pour les Communautés de Communes ;
- Autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 50 000 €
→ Remboursement par le budget annexe Hôtels d'Entreprises de l'annuité d'emprunt souscrit par le budget principal pour la construction du bâtiment situé au 5 Avenue des Renardières ;
- Cessions d'immobilisation – Chapitre 024 : 643 605 €
→ Cessions en cours ;

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Le virement de la section de fonctionnement : 3 502 186 €
- Les dotations aux amortissements : 411 550 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2021 : 2 692 787,81 € déduction de l'excédent de financement des RAR 2021

II. BUDGET ANNEXE – OFFICE DE TOURISME MORET SEINE ET LOING

Section de Fonctionnement : 418 375 €

Section d'Investissement : 20 500 €

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, l'activité de l'Office de Tourisme a été extraite du Budget Principal pour prendre la forme d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un Service Public Administratif.

Le Conseil Communautaire du 29 Juin 2015 a instauré une Taxe de Séjour au réel depuis le 1^{er} Janvier 2016.

III. BUDGET ANNEXE – HOTELS ENTREPRISES

Section de Fonctionnement : 449 050 €

Section d'Investissement : 282 399 €

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations des deux hôtels d'entreprises situés sur le Pôle Economique des Renardières à Ecuelles.

La dette au 1^{er} Janvier 2022 de ce budget annexe s'élève à 802 137 € (Rappel au 1^{er} Janvier 2021 : 850 958 €)

IV. BUDGET ANNEXE – POLE ECONOMIQUE DES RENARDIERES

Section de Fonctionnement : 620 346 €

Section d'Investissement : 1 054 315 €

Ce budget retrace l'ensemble des opérations d'aménagement réalisées sur le PER à Ecuelles et se décline en plusieurs tranches. Les prochaines extensions sont conditionnées à la réalisation de la totalité des ventes de la tranche 3 Bis et de la phase 1 de la tranche 4. Des travaux de branchements seront réalisés en fonction de l'implantation des entreprises.

La dette au 1^{er} Janvier 2022 de ce budget annexe s'élève à 879 999,88 € (Rappel au 1^{er} Janvier 2021 : 986 667 €)

V. BUDGET ANNEXE – ANCIEN SITE ABB

Section de Fonctionnement : 45 000 €

Section d'Investissement : 7 198,94 €

Ce budget a été créé pour exploiter l'ancien site ABB à Champagne sur Seine (acquisition, réhabilitation et location de modules à des entreprises). En 2018, le bâtiment a été cédé à la société Jeumont Electric.

La dette de 288 000 € a été intégralement remboursée en 2021 avec l'excédent d'investissement 2020.

VI. BUDGET ANNEXE - CISPD

Section de Fonctionnement : 2 520 €

Section d'Investissement : 0 €

Dans le cadre des actions du CISPD, Moret Seine et Loing a lancé une étude pour déployer un système de vidéo protection sur le domaine public des communes. Le financement de cette mission est assuré par le budget principal de Moret Seine et Loing. Ce budget annexe sera dissout et intégré au budget principal de Moret Seine et Loing au 1^{er} Janvier 2023.

BUDGET PRIMITIF 2022 – PRINCIPAL et ANNEXES

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre de l'exercice	30 935 568,00 €	25 971 782,32 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	4 963 785,68 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 935 568,00 €	30 935 568,00 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	6 397 783,16 €	9 176 711,58 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	636 059,75 €	895 417,42 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	3 046 098,03 €	7 811,94 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 079 940,94 €	10 079 940,94 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		41 015 508,94 €	41 015 508,94 €